

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-o-

Séance publique du lundi 12 décembre 2016

*L'an deux mil seize, le douze du mois de décembre, à vingt heures, le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Maire, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 18  
Pouvoirs : 8  
Votants : 26  
Date de la convocation : 28 novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 28 novembre 2016

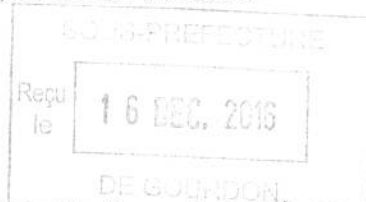
Date d'envoi par courrier électronique : 6 décembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS (18) : M<sup>me</sup> Marie-Odile DELCAMP, M. Bernard BOYÉ, M. Michel CAMMAS, M<sup>me</sup> Nathalie DENIS (arrivée pour la question n° 02-7), M. Christian LALANDE, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M<sup>me</sup> Liliane LEMERCIER, M<sup>me</sup> Michèle DA SILVA, M<sup>me</sup> Anne-Marie CHIMIRRI, M. Marc VOIRIN, M. Alain DEJEAN, M. Jean LOUBIÈRES, M<sup>me</sup> Georgina MURRAY, M. Philippe DELCLAU, M<sup>me</sup> Cécile PAGÈS, M<sup>me</sup> Sylvie THEULIER, M. Jean-Louis CONSTANT, M<sup>me</sup> Paola BÉNASTRE, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS (8) ET ÉTAIT ABSENTE (1) : M. Jacques GRIFFOUL (pouvoir à M. Philippe DELCLAU), M<sup>me</sup> Delphine SOUBIROUX-MAGREZ (pouvoir à M<sup>me</sup> Michèle DA SILVA), M<sup>me</sup> Nadine SAOUDI (pouvoir à M<sup>me</sup> Liliane LEMERCIER), M. Daniel THÉBAULT (pouvoir à M<sup>me</sup> Marie-Odile DELCAMP), M<sup>me</sup> Alexandra CERVELLIN (pouvoir à M<sup>me</sup> Nathalie DENIS), M. Joris DELPY (pouvoir à M<sup>me</sup> Cécile PAGÈS), M<sup>me</sup> Josiane CLAVEL-MARTINEZ (pouvoir à M<sup>me</sup> Sylvie THEULIER), M. Lionel BURGER (pouvoir à M<sup>me</sup> Paola BÉNASTRE), M<sup>me</sup> Marie-Claude GUÉRINEAU (absente).

M. Jean LOUBIÈRES est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.



**Diffusion**

- ◇ Registre
- ◇ Contrôle de légalité
- ◇ Affichage
- ◇ Dossier :
- ◇ Service du personnel
- ◇ Finances publiques
- ◇ Intéressé (e) s
- ◇ CDG du Lot
- ◇

**02-9 – Service de l'assainissement – Tarifs 2017**

M. Jean-Pierre COUSTEIL propose au conseil municipal de fixer les tarifs du service de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 tels que détaillés ci-dessous.

Ces tarifs s'entendent hors taxe :

**Tarifs assainissement hors taxe – Proposition 2017 HT**

Redevance assainissement	Tarif 2016	Proposition 2017
Abonnement annuel assainissement	23,40 €	24.00 €
Redevance assainissement par mètre cube assaini	1,32 €	1.34 €

Prestations	Tarif 2016	Proposition 2017
<b>1. Travaux de raccordement au réseau</b>		
1.01 – Branchement comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	500,00 €	750,00 €
1.02 – Tranchée et fournitures au-delà de 5 mètres linéaires par tranche de 1 ml	32,00 €	40,00 €
1.03 – Plus-value aux prix 1 à 7 par mètre linéaire pour passage sous chaussée ou trottoir revêtu (matériau hydrocarboné)	8,00 €	20,00 €
1.04 – Plus-value aux prix 1 à 7 pour passage en terrain rocheux par tranche de longueur 1 mètre et de hauteur 0,10 mètre. La facturation se fera sur les quantités réellement exécutées.		15,00 €
1.05 – Plus-value aux prix 1 à 7 pour croisement d'obstacle (bordures, murets, clôture...) par unité		40.00€
1.06 – Plus-value aux prix 1 à 7 pour réfection de revêtements en béton, dalles ou pavés au mètre carré		70.00 €

1,07 – Plus-value aux prix 1 à 7 pour reconstitution corps de chaussée, accotements ou trottoirs en grave traitée (grave-ciment, grave-émulsion ...) à la tonne de matériau mise en œuvre		65.00 €
<b>Prestations</b> <b>2. Contrôle du raccordement aux réseaux de collecte EU et EP, dans le cadre d'une vente immobilière</b>	<b>Tarif 2016</b>	<b>Proposition 2017</b>
2.01 – Visite du technicien et rédaction du rapport		150,00 €
2.02 – recherches supplémentaires (test à la fumée, passage caméra...)		Facturation au coût réel
<b>Prestations</b> <b>3. Dépotage à la station du Bléou</b>	<b>Tarif 2016</b>	<b>Proposition 2017</b>
3.01 – Dépotage de matières de vidange ou assimilées par m <sup>3</sup> dépoté	18,00 €	25,00 €
3.02– Dépotage de boues de station d'épuration par m <sup>3</sup> dépoté	30,00 €	31,00 €
3.03 - Vacation pour dépotage hors des heures de service	15,00 €	20,00 €
<b>Prestations</b> <b>4. Prises d'eau à la station du Bléou</b>	<b>2016</b>	<b>Proposition 2017</b>
4.01 – Forfait pour prise d'eau d'une quantité inférieure à 5 mètres cubes	9,00 €	9,00 €
4.02 – Mètre cube supplémentaire	0,60 €	1,00 €
<b>Taux de contribution du réseau eaux pluviales</b>	<b>% 2016</b>	<b>Proposition % 2017</b>
% du taux de contribution calculé sur la base des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'assainissement (prestation payée par le budget principal au budget annexe)	25 %	20 %
Frais de réparation de canalisation suite aux dégâts causés par un tiers sur canalisation municipale	Facturation au coût réel de réparation (fourniture et main d'œuvre)	Facturation au coût réel de réparation (fourniture et main d'œuvre)

Ces tarifs sont valables pour les habitations individuelles. Dans le cas des autres immeubles (lotissements, habitats collectifs, groupement d'habitations, locaux commerciaux, etc...) comportant des sujétions particulières, les prestations sont calculées aux frais réels des travaux exécutés.

Lors de la réalisation des travaux, toute prestation supplémentaire ou non prévue fera l'objet d'un devis complémentaire

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

\* approuve les tarifs du service de l'assainissement pour 2017 tels que détaillés *supra*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
le 14 décembre 2016.

Le Maire,



*[Signature]*



*[Signature]*

Marie-Odile DELCAMP

Le Maire peut certifier sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, reçu en Sous-préfecture le : 16 DEC. 2016  
publié ou notifié le : 16 DEC. 2016

